



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax: +225 27 20 21 02 78
forvismazars.com/ci



5, Avenue Marchand
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 21 11 15

BANK OF AFRICA CÔTE D'IVOIRE (BOA CI), S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

BANK OF AFRICA CÔTE D'IVOIRE (BOA CI)

Société anonyme

Plateau, Angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas

01 BP 4132

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAP Co-CAC 121-04-2026/ELD/AMD/IK/OPK

Aux Actionnaires de la société BANK OF AFRICA CÔTE D'IVOIRE, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la BANK OF AFRICA (BOA) CÔTE D'IVOIRE, S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

1. Audit des états financiers annuels

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société BANK OF AFRICA (BOA) Côte d'Ivoire au 31 décembre 2025, comprenant le bilan et le hors-bilan, le compte de résultat, ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Points clés d'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

1.3.1. Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative de ces engagements dans le bilan et le hors-bilan de la Banque (respectivement 430 433 millions de FCFA et 189 529 millions de FCFA au 31 décembre 2025) et du coût net du risque associé dans le résultat de l'exercice (impact négatif de 4 078 millions de FCFA). Les règles et méthodes comptables se rapportant aux provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle et l'explication du poste ont été décrites dans les notes 4.5 et 4.19 des annexes aux états financiers.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;

- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Nous avons, en outre, déterminé si des indicateurs de déclassement en engagements douteux et litigieux existaient à la date d'arrêté des comptes, au regard de l'instruction n°026-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, et avaient été pris en compte les développements intervenus postérieurement à la clôture sur les clients en portefeuille afin d'apprécier le niveau de provision déterminé par la Banque et constaté dans ses livres au 31 décembre 2025.

1.3.2. Évaluation des titres de participation détenus au sein des filiales du groupe BOA

Les participations détenues par la Banque dans les filiales du Groupe BOA (valeur nette comptable de 3 760 millions de FCFA) représentent 94% des titres de participations inscrits au bilan de la Banque pour une valeur nette comptable globale de 3 982 millions de FCFA au 31 décembre 2025.

Lorsque des indices de dépréciation sont identifiés, l'évaluation des titres à la clôture se fait à la valeur d'utilité ; ce qui nécessite d'apprécier ce que la Banque « accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention » selon l'instruction n°029-11-2016 relative à l'évaluation des titres appartenant aux établissements de crédit. Comme décrit dans la note annexe 4.7 (suite), l'évaluation de la valeur d'utilité des titres implique l'exercice par la direction de jugement significatif dans la préparation des hypothèses et données prospectives sous-tendant son application. L'évaluation de la valeur actuelle des titres de participation constitue donc un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2025, les titres de participation dont les valeurs brutes sont les plus importantes sont ceux de BOA Kenya et BOA France à hauteur respectivement de 5 748 millions de FCFA et 510 millions de FCFA pour des valeurs nettes comptables de 3 221 millions de FCFA et 510 millions de FCFA comme décrit dans la note annexe aux états financiers 4.7 et suite.

Nous avons apprécié les facteurs de risques retenus par la direction pour identifier les indices de dépréciation de ces titres, en application des règles comptables en vigueur.

Nous avons testé les hypothèses et estimations significatives utilisées par la Banque pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation détenus sur les filiales du Groupe BOA, au regard de l'instruction n°029-11-2016 relative à l'évaluation des titres appartenant aux établissements de crédit.

1.4. Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la Direction Générale de la Banque et arrêtés par le Conseil d'Administration le 16 février 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Le Conseil d'Administration est également responsable du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5. Responsabilité des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

2. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire

2.1. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), du Formulaire de Déclaration Prudentielle des établissements de crédit et des compagnies financières (FODEP), des documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions. Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes et conformément aux normes internationales d'audit (ISA), notre responsabilité est, d'une part, de procéder aux vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 16 février 2026, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de la Banque, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons que contrairement à l'article 73-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, le texte des résolutions proposées ne prévoit pas l'examen et l'approbation par l'Assemblée Générale des états financiers de l'exercice 2025 établi selon les normes IFRS, ceux-ci n'ayant pas encore été établis par la société.

2.2. Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

2.2.1. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du fonctionnement des organes sociaux, du dispositif de gestion des risques ainsi que le respect de la réglementation prudentielle. Nous avons également procédé à l'évaluation de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers annuels individuels. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Les axes d'amélioration issus de notre revue font l'objet d'un rapport de recommandations distinct adressé à la Direction Générale de la Banque, conformément à l'article 16 de la circulaire n°002-2018/CB/C de la BCEAO relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

2.2.2. Encours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts ou garanties consentis par la Banque aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% au moins des droits de vote, aux personnes qui participent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

L'encours global des crédits accordés aux personnes susvisées s'élève à 8 743 millions de FCFA au 31 décembre 2025 et représente 8,83% des fonds propres effectifs de la Banque.

Abidjan, le 09 avril 2026

Forvis Mazars, S.A.



Elvis D'OLIVEIRA
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

ANNEXE 1

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

3. ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.
- aux obligations réglementaires.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments

probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité

du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinentes pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN
destiné à la publication

ETAT : COTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE

[C] [2/0/2/5] [1/2] [31] [A/0/0/3/2] [F]

C Date d'arrêt C I B L C

Poste	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2024	31/12/2025
1	CAISSE BANQUE CENTRALE CCP	181 214,00	257 451,00
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	255 298,00	307 925,00
3	CREANCES BANCAIRES ET ASSIMILEES	144 347,00	70 451,00
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	432 068,00	430 433,00
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0,00	0,00
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	19 479,00	0,00
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0,00	0,00
8	AUTRES ACTIFS	24 142,00	15 433,00
9	COMPTES DE REGULARISATION	3 821,00	5 733,00
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	222,00	222,00
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 858,00	3 760,00
12	PRETS SUBORDONNES	0,00	0,00
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 284,00	1 343,00
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 788,00	10 555,00
E90	TOTAL DE L'ACTIF	1 075 479,00	1 103 306,00

forvis
maats
Visa pour
Identification

BILAN
destiné à la publication

ETAT : COTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE

IC1 2102101 1121 311 1A10101211 1F1
C Date d'arrêté C I B L C

Poste	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2024	31/12/2025
1	BANQUES CENTRALES CCP	-	-
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	76 308,00	95 901,00
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	856 274,00	850 548,00
4	DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	-	-
5	AUTRES PASSIFS	16 997,00	12 471,00
6	COMPTES DE REGULARISATION	10 821,00	12 225,00
7	PROVISIONS	2 843,00	4 821,00
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	-	-
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	112 844,00	127 340,00
10	CAPITAL SOUSCRIT	40 000,00	40 000,00
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	-	-
12	RESERVES	39 902,00	51 709,00
13	ECARTS DE REEVALUATION	-	-
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	608,00	91,00
16	RESULTAT DE L'EXERCICE	32 044,00	35 540,00
L90	TOTAL DU PASSIF	1 075 479,00	1 163 308,00

**forvis
mazal's**
Visa pour
identification

BILAN destiné à la publication ETAT : COTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE (C) (2)(2)(5) (1)(2) (3)(1) (A)(0)(0)(3)(2)(1) (F) C Date d'arrêté C I B L C			
Poste	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2024	31/12/2025
	ENGAGEMENTS DONNES	191 996,00	188 529,00
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	104 247,00	106 126,00
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	87 749,00	83 403,00
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	.	.
	ENGAGEMENTS RECUS	1 298 961,00	1 602 949,00
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	.	.
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 298 961,00	1 602 949,00
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	.	.

forvis
mazais
Visa pour
identification

COMPTE DE RESULTAT destiné à la publication			
ETAT : COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE	
IC 2 0 2 5 1 2 3 1 C Date d'arrêté		1 0 0 3 2 1 1 C I B L C	
Poste	CHARGES	MONTANTS	
		31/12/2024	31/12/2025
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	55 772,00	59 439,00
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	- 16 686,00	- 18 500,00
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	78,00	160,00
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	27 988,00	24 092,00
5	COMMISSIONS (CHARGES)	- 913,00	- 1 021,00
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE	8 033,00	3 836,00
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE	- 78,00	3 437,00
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 670,00	3 826,00
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 2 140,00	- 1 726,00
10	PRODUIT NET BANCAIRE	72 724,00	73 545,00
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 25 185,00	- 25 499,00
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES	- 1 685,00	- 1 489,00
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	46 014,00	46 557,00
15	COÛT DU RISQUE	- 8 791,00	- 4 902,00
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	39 223,00	41 655,00
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	39,00	17,00
18	RESULTAT AVANT IMPÔT	39 262,00	41 672,00
19	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- 7 217,00	- 6 132,00
20	RESULTAT NET	32 045,00	35 540,00

forvis
mazals
Visa pour
Identification

REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

2 | 0 | 2 | 5 | 1 | 2 |

3 | 1 |

A | 0 | 0 | 3 | 2 |

|

Date d'arrêt

C I B

LC

A- DECLARATION DE CONFORMITE AU PLAN COMPTABLE BANCAIRE DE L'UMOA

Le bilan et le compte de résultat de BANK OF AFRICA en Côte d'Ivoire ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire révisé applicables aux banques et établissements financiers des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018 ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire en Côte d'Ivoire.

B- INDICATION DES REGLES ET METHODES COMPTABLES APLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

METHODE DE CALCUL DES PROVISIONS DE PASSIF ET POUR DEPRECIATION DES ELEMENTS D'ACTIF

Les provisions réglementées correspondent aux provisions spéciale pour risque afférent aux opérations de crédit à moyen et long terme dont la constitution est autorisée par l'article 6-III-C-F du Code Général des impôts. BANK OF AFRICA en Côte d'Ivoire a utilisé la faculté de comptabiliser cette provision depuis l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Le montant de la dotation annuelle aux provisions fiscalement déductible est limité à 5% du bénéfice comptable et le montant global de la provision ne peut excéder 5% du montant total de l'encours des crédits à long et moyen terme

METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire.

METHODE D'EVALUATION DES DIFFERENTS POSTES DU BILAN, DU MORS BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, AINSI QUE DES AUTRES INDICATIONS CHIFFREES FIGURANT DANS L'ANNEXE

*Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru au prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

*Les créances en souffrance font l'objet d'une provision déterminée au cas par cas suivant l'instruction n°026-11-2016 du plan comptable bancaire révisé

*Les positions de change sont évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Tous les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et figurant au bilan sont donc évalués aux cours de change officiels en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents ou définitifs, sont constatés à la fin de chaque période au compte de résultat en contrepartie des comptes de contre-valeur de position de change.

*Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation par rapport à leur valeur intrinsèque correspondant à la quote-part de l'actif net détenue.

*Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement informatique qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 ans.

forvis
mazars
Visa pour
identification

ETAT DES DEROGATIONS

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

2 | 0 | 2 | 5 | 1 | 2 |

3 | 1 |

A | 0 | 0 | 3 | 2 |

|

Date d'arrêté

C I B

LC

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A-DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX		
B_ DEROGATIONS AUX REGLES ET METHODES D'EVALUATION		
C-DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE		

forvis
mazals
Visa pour
Identification

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

202512

31

A0032

U

Date d'arrêté

C I B

LC

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A_ CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION		
B_ CHANGEMENTS AFFECTANTS LES REGLES DE PRESENTATIONS		

forw/s
marais
Visa pour
Identification

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

20251231

A0032

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

CREANCES	BANQUES CENTRALES CCP	BANQUES DANS L'UNMOA	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ASSIMILES DANS L'UNMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERE	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	240 585,00	6 563,00	555,00	23 532,00		271 235,00	234 479,00
PRETS							
- AU JOUR LE JOUR		20 000,00	19 800,00			39 800,00	78 392,00
- A TERME							
VALEURS RECUES EN PENSION LIVREE		20 000,00	19 800,00			39 800,00	78 392,00
- AU JOUR LE JOUR							
- A TERME							
CREANCES EN SOUFFRANCE							
TOTAL AVANT DEPRECIATIONS	240 585,00	26 563,00	20 355,00	23 532,00		311 035,00	312 871,00
dont admissible au refinancement de la BCEAO							
DEPRECIATIONS							
TOTAL APRES DEPRECIATIONS	240 585,00	26 563,00	20 355,00	23 532,00		311 035,00	312 871,00

CREANCES SUR LA CUMENTELE										Annexe 4.5
Etat: COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT		C I B		LC		(en millions de FCFA)		
Date d'arrêté		[2 0 2 5 1 2] [3 1]		[A 0 0 3 2]		[]				
CREANCES	0	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM(1)	SOCIETES FINANCIERES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024		
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		1 639,00	1,00	-	735,00	36 957,00	39 332,00	64 437,00		
PRETS A TERME		1 172,00	1,00	4 252,00	122 237,00	234 225,00	361 887,00	345 337,00		
OPERATIONS DE PENSION LIVREE										
OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT					2 615,00	13 179,00	15 794,00	18 557,00		
AFFACTURAGE										
CREANCES EN SOUFFRANCE		130,00			12 766,00	26 291,00	39 187,00	25 763,00		
TOTAL AVANT DEPRECIATION		2 811,00	2,00	4 252,00	135 738,00	297 644,00	456 200,00	454 094,00		
dont admissible au refinancement de la BCEAO										
DEPRECIATIONS		50,00			9 358,00	16 359,00	25 767,00	22 025,00		
TOTAL APRES DEPRECIATIONS		2 761,00	2,00	4 252,00	126 380,00	281 285,00	430 433,00	432 069,00		
(1): Institutions sans but lucratif au service des ménages										

Annexe 4.5 (suite)

CREANCES SUR LA CLIENTELE

Evolution des créances sur la clientèle au 31/12/2025

Entre décembre 2024 et 2025, les crédits directs évoluent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2025
Créances brutes sur la clientèle :		
Portefeuille d'effets commerciaux	4 082,00	9 991,00
Autres concours à la clientèle	359 811,00	367 690,00
Comptes ordinaires débiteurs	64 437,00	39 332,00
Créances restructurées	394,00	4 539,00
CDL Brutes	25 370,00	34 647,00
Total brut	454 094,00	456 199,00
Provision sur CDL	- 21 925,00	- 25 667,00
Provision sur Restructurées	- 100,00	- 100,00
Total net	432 069,00	430 432,00

Globalement, le portefeuille brut augmente de 0,46% pour s'établir à 456,199 milliards de FCFA.
Les crédits nets baisse de 0,38% soit 1,637 milliards de FCFA.

Au niveau de la qualité du portefeuille, on note une hausse de 52,10% des créances en souffrance.

Le taux de sinistralité du portefeuille ressort à 8,59% et le taux de provisionnement des créances en souffrance à 65,76%.

forvis
mazars
Visa pour
Identification

Annexe 4.5 (suite)

Rappel des Règles et méthodes appliquée aux crédits

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire (PCB). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La Banque applique notamment les dispositions de l'instruction du PCB n° 026-11-2016 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance. Les engagements en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses et litigieuses.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions sont enregistrées au passif du bilan lorsqu'elles concernent des engagements par signature douteux.

**forvis
mazars**
Visa pour
Identification

Annexe 4.6									
EFFECTS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE									
EMA: COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT		(en millions de FCFA)					
Date d'arrêté		C I B LC							
2 0 2 5 1 2 3 1		A 0 0 3 2							
TITRES		31/12/2025		31/12/2024					
		EFFECTS PUBLICS ET ASSIMILES	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFECTS PUBLICS ET ASSIMILES	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTFEUILLE DE TRANSACTIONS dont coté		.	.	.	.	.	.	19 480	19 480
PORTFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITE									
DE PORTFEUILLE									
BRUT		111 419	.	.	111 419	25 192	.	.	25 192
DEPRECIATIONS		50	.	.	50	50	.	.	50
NET		111 370	.	.	111 370	25 142	.	.	25 142
dont coté									
PORTFEUILLE D'INVESTISSEMENT									
BRUT		196 556	.	.	196 556	230 155	.	.	230 155
DEPRECIATIONS									
NET									
dont coté									
TOTAL		307 926	.	.	307 926	255 296	.	19 480	274 777

[illegible]

Annexe 4.7 (Suite)

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES

L'évolution des titres de participations au cours de l'année 2025 se présente comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Titres de participation	6 509,00	-	-	6 509,00
Valeurs brutes	6 509,00	-	-	6 509,00
Provisions	-	3 432,00	905,00	- 2 527,00
Valeurs nettes	3 077,00			3 982,00

Les titres de participations brutes s'élèvent à 6.509 MF et se composent essentiellement des participations détenues dans les sociétés BOA KENYA (5 748 MF) et BOA FRANCE (510 MF).

La provision sur participation dans BOA FRANCE a été totalement reprise cette année. Quant à la participation dans BOA KENYA, il s'agit d'un portage pour le compte de BOA GROUP qui s'engage à reprendre les titres dès l'obtention des autorisations nécessaires auprès du régulateur Kényan. La conjoncture locale et les mauvaises performances de notre filiale ont conduit à une perte de valeur des titres. La provision sur BOA KENYA est à 2.527 millions de FCFA.

Au 31 décembre 2025, les titres de participations en valeurs nettes, détenus par la Banque se détaillent comme suit, en millions de FCFA :

	<u>Valeurs Nettes</u>
Participation BOA KENYA	3221,00
Participation AFRICINVEST	68,00
Participation AGORA HOLDING SA	29,00
Participation DC/BR	28,00
Participation CRRH UEMOA	100,00
Participation SHBR	18,00
VISA	6,00
C.T.M.I	1,00
Participation Diverses sociétés	1,00
Total	3 982,00

forv/s
mazal's
Visa pour
identification

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

2 | 0 | 2 | 5 | 1 | 2 |

3 | 1 |

A | 0 | 0 | 3 | 2 |

U

Date d'arrêt

C I B

IC

(en millions de FCFA)

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE DE REEVALUATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT A LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS/DEPRECIATIONS			MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	29 433,00	5 744,00	3 939,00	30 626,00	17 401,00	1 489,00	57,00	19 832,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 079,00	1 596,00	.	4 282,00	2 815,00	124,00	.	2 940,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 354,00	4 148,00	3 939,00	26 344,00	14 586,00	1 364,00	57,00	15 893,00
— PRISE EN LOCATIONS								
— FINANCEMENT								
— MISES EN LOCATION SIMPLE								
— AUTRES	25 354,00	4 148,00	3 939,00	26 344,00	14 586,00	1 364,00	57,00	15 893,00
IMMOBILISATIONS MORS D'EXPLOITATIONS	.	103,00	.	103,00	.	.	.	.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	.	.	.	.	.	.	.	.
Immobiliisations incorporelles	.	.	.	.	.	.	.	.
Immobiliisations incorporelles acquises par réalisation de garantie	.	.	.	.	.	.	.	.
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	.	103,00	.	103,00	.	.	.	.
Immobiliisations corporelles	.	10,00	.	10,00	.	.	.	.
Immobiliisations corporelles acquises par réalisation de garantie	.	93,00	.	93,00	.	.	.	.
								103
								10
								93

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

2 0 2 5 1 2 3 1

A 0 0 3 2

LC

Date d'arrêt

C I B

LC

(en millions de FCFA)

DETTES	BANQUES CENTRALES CCP BCE - V	BANQUES DANS L'UNMOA BOE - R; U	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ASSIMILES DANS L'UNMOA L'UNMOA	BANQUES RESTE DU MONDE AGEC ==> BOE RESID ==> K; J; I; K	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERE AGEC ==> IFI RESID ==> K; J; I; K	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/202
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		8 263	5 853	61 111		75 227	50
EMPRUNTS			15 917		4 756	20 673	25
- AU TITRE DU MARCHÉ							
- AU JOUR LE JOUR							
- A TERME			15 917		4 756	20 673	25
VALEURS DONNEES EN PENSION LIVREE							
- AU JOUR LE JOUR							
- A TERME							
TOTAL		8 263	21 770	61 111	4 756	95 900	76

Annexe									
DEPOTS DE LA CUIENTELE									
Etat: COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT		(en millions de FCFA)					
202512		31		A0032		LC			
Date d'arrété		C I B							
DEPOTS	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM	SOCIETES FINANCIERES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024		
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	9 910	1 210	5 879	115 740	333 935	466 673	524 2		
COMPTES DE DEPOTS A TERME	3 658	-	8 436	58 084	109 909	180 087	171 5		
OPERATIONS DE PENSION LIVREE									
COMPTE D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	1	0	-	159 369	514	159 884	133 31		
AUTRES DEPOTS	1 501	36	265	354	41 746	43 903	27 0		
TOTAL	15 069	1 246	14 580	333 548	486 104	850 548	856 2		

DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNT, ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS									
Etat: COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT		C I B		LC		(en millions de FCFA)	
Date d'arrêté		2	0	2	5	1	2	3	1
				A					
DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	DETTES	MONTANT EN DEVISE A A L'ORIGINE	TAUX D'INTERET	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ECHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT ADMIS DANS LES FOND PROPRES PRUDENTIELS		
DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE									
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
- AUTRES DETTES									
EMPRUNT ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS									
- A DURÉE DÉTERMINÉE									
- A DURÉE INDÉTERMINÉE									
TOTAL									

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

202512

31

A0032

L

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2025
			SANS OBJET	AUTRES	
DEPRECIATIONS	26 028	7 503	0	5044	28 487
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	-	-	0	-	-
CREANCE SUR LA CLIENTELE	22 025	7 481	0	3738	25 767
TITRES DE PLACEMENT	50	-	0	-	50
TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILES	3 432	-	0	905	2 527
AUTRES ACTIFS	522	22	0	401	144
PROVISIONS	2 644	2 272	0	94	4 821
Risques d'executions d'engagement par signature sur etablissement de credit					-
Risques d'executions d'engagement par signature sur clientele	112	-	0	0	112
Pensions de retraite et obligations similaires					-
Autres risques et charges	2 531	2 272	0	94	4 708

forvis
matters
Visa pour
certification

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

20251231

A0032

LC

Date d'arrêt

C I B

LC

(en millions de FCFA)

CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RESERVES REPPORT A NOUVEAU RESULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	20 000	675	75 126	95 801
AJUSTEMENTS DE DEBUT DE PERIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2024	20 000	675	75 126	95 801
AUGMENTATION / REDUCTION DE CAPITAL	20 000	675	19325	
RESULTAT DE LA PERIODE			32 044	
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			15 200	
AUTRES MOUVEMENTS				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	40 000	-	72 645	112 645
AJUSTEMENTS DE DEBUT DE PERIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2025	40 000	-	72 645	112 645
AUGMENTATION / REDUCTION DE CAPITAL				
RESULTAT DE LA PERIODE			35 540	
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			20 845	
AUTRES MOUVEMENTS				
BILAN AU 31/12/2025	40 000	-	87 340	127 340

forvis
mazars
visa pour
identification

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE									
Etat: COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT		C I B		LC		(en millions de FCFA)	
Date d'arrêté		20251231		31		31			
MONTANT DU CAPITAL SOCIAL				40 000					
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET NON APPELE									
VALEUR NOMINALE DES TITRES				1 000					
IDENTITE DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		NATIONALITE		ADRESSE		NOMBRE DE TITRE DETENUS		PART DU CAPITAL	
						31/12/2025		31/12/2024	
PERSONNES MORALES dont ETAT dont Organismes publics									
ATTICA		Cote d'Ivoire		Abidjan, Commune du Plateau, Angle Avenue Terrasse de Fougères et Rue Goungas -01 BP 4132 - Abidjan 01 - Côte d'Ivoire		1,28		1,28	
BOA - WEST AFRICA		Cote d'Ivoire		Abidjan, Commune du Plateau, Angle Avenue Terrasse de Fougères et Rue Goungas -01 BP 4132 - Abidjan 01 - Côte d'Ivoire		27,87		27,87	
Hors groupe						10,85		10,85	
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALAIRE									
SALAIRE									
TOTAL						40		40	
								1	

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

2 0 2 5 1 2 3 1

A 0 0 3 2

LC

Date d'arrêt

C I B

(en millions de FCFA)

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS A 3 MOIS	3 MOIS A 1 AN	1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2025
ACTIFS						
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	12 018	39 014	-	764	18 655	70 451
CREANCES SUR LA CLIENTELE	78 327	66 639	47 052	186 368	51 047	430 433
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	-	-	-	-	-	-
TITRES DE TRANSACTIONS	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	106 368	-	303	3 759	940	111 370
TITRES D'INVESTISSEMENT	40 100	-	22 066	-	134 390	196 556
TOTAL	236 813	105 653	69 421	190 891	206 032	808 810
PASSIF						
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	75 508	-	1 104	19 289	-	95 901
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	658 617	62 176	53 787	67 936	8 032	850 548
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	734 125	62 176	54 891	87 225	8 032	946 449

Ann									
OPÉRATIONS EN DEVISES									
Etat: COTE D'IVOIRE		Date d'arrêt		Etablissement		C I B		IC	
[2][0][2][5][1][2][3][1]		[0][0][0][3][2]		[0][0][0][3][2]		[0][0][0][3][2]		[0][0][0][3][2]	
DEVISES		31/12/2023		31/12/2024		(en millions de FCFA)			
		ACTIF	PASSIF	DEVISES A RECEVOIR	DEVISES A LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVISES A RECEVOIR	DEVISE A LIVRER
EUR		10 653	10 631			9 938	9 989		
USD		2 351	2 350			2 153	2 154		
CAD		8	8			8	8		
XOF		8 292 071	8 313 157			7 913 330	7 879 549		
CHF		0	0			0	0		
GBP		-	0			0	0		
TOTAL		8 305 093	8 326 147			7 925 429	7 891 700		

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

202512

31

A0032

LC

Date d'arrêté

C I B

LC

ENGAGEMENTS	31/12/2024	31/12/2025
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	191 995	189 530
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit et assimilés		
credits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de credits confirmés		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	104 246	106 126
Credits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	2 207	1 634
Ouvertures de credits confirmés	92 448	87 488
Autres engagements de financement donnés	9 591	17 004
Engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit et assimilés	1 194	1 194
Confirmations d'ouvertures de credits documentaires	-	-
Acceptations ou engagements de payer		
Autres engagements donnés	1 194	1 194
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	86 555	82 209
Obligations cautionnées	-	-
Cautions avals et autres garanties donnés		
Garantie de remboursement de crédit		
Autres garanties données	86 302	81 955
Engagements douteux	253	254
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	1 299 961	1 602 950
Engagements de financement reçus des établissements de crédit et assimilés	-	-
credits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de credits confirmés		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de financement reçus de la clientèle		
Acceptations ou engagements de payer		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit et assimilés	38 169	43 039
Confirmations d'ouvertures de credits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Autres engagements reçus	38 169	43 039
Engagements de garantie reçus de la clientèle	1 261 792	1 559 911
Garantie reçus de l'Etat et des organismes assimilés	1 622	978
Garanties reçus des entreprises d'assurance et de capitalisation	22 528	22 580
Garanties reçus de la clientèle financière	82 499	85 952
Autres garanties reçus	1 155 143	1 450 401

forvis
marais
Visa pour
Identification

VALEURS ET SURETES RECUS/ DONNEES EN GARANTIE				
Annexe A.12				
Etat: COTE D'IVOIRE Date d'entrée: 2020/05/27 13:33 Etablissement: 6600322 UC C I D UC				
VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CREANCES OU ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT DES CREANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNES COUVERT	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSURÉES				
AUTRES TITRES				
HYPOTHEQUES	157 027	91496° / 91497°		
AUTRES VALEURS ET SURETES REELLES	1 445 922	914° / 912° / 91496° / 91497° / 914261		
TOTAL				
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS RECUS COUVERTS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS RECUS COUVERTS	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSURÉES				
AUTRES TITRES				
HYPOTHEQUES				
AUTRES VALEURS ET SURETES REELLES	189 530	913° / 903° / 911° / 993°		
TOTAL				

COUT DU RISQUE

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

202512

31

A0032

□

Date d'arrêt

C I B

LC

ELEMENTS	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
Dotations nettes pour depreciations			
perles non couvertes par des depreciations			
recuperations sur creances amorties			
CREANCES SUR LA CLIENTELE	- 4 602	- 6 567	- 3 173
Dotations nettes pour depreciations	- 4 326	- 5 233	- 3 551
Pertes non couvertes par des depreciations	- 341	- 1 445	- 549
Recuperations sur creances amorties	65	111	21
AUTRES RISQUES	- 222	- 224	- 824

forvis
maxat's
Visa pour
identification

EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

202512

31

A0032

□

Date d'arrêté

C I 0

LC

ELEMENTS	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	95 801	112 644	127 340
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
Resultat d'exploitation	31 018	39 222	41 655
Impots sur le resultat	4 600	7 217	6 132
Resultat net	26 075	32 044	35 540
RESULTAT PAR ACTION			
Resultat net par action ou part sociale	1 304	801	889
Benefice distribué par action ou part sociale	540	684	0
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
Remunerations Brutes de l'exercice	9 251	9 905	10 484
Avantages sociaux versés aux personnels	2 616	3 264	2 817
Participations et interressement			
Effectif moyen au cours de l'exercice	493	537	560

INFORMATIONS SECTORIELLES						Annexe 4.21
Etat: COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT				
20251231		31		2025		
Date d'arrêté		C I B		LC		(en millions de FCFA)
	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UNION	AUTRES RESIDANTS UNION	RESTE DU MONDE	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024
BILAN						
ACTIF	1 103 306				1 103 306	1 075 479
PASSIF	1 103 306				1 103 306	1 075 479
MORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNES	189 529				189 529	191 996
ENGAGEMENTS RECUS	1 602 949				1 602 949	1 299 961
COMPTE DE RESULTAT						
PRODUIT NET BANCAIRE	73 545				73 545	72 724

forvis
marais
Visa pour
Identification

REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

2 0 2 5 1 2

3 1

A 0 0 3 2

L

Date d'arrêt

C I B

LC

(en millions de FCFA)

REMUNERATIONS ET AVANTAGES	31/12/2024	31/12/2025
REMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE	9 905	10 722
REMUNERATIONS BRUTES	9 092	9 875
INDEMNITES DE FONCTION	172	179
AVANTAGES EN NATURE	641	668
PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS		
NOMBRE D'ACTIONS		
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12/		
NOMBRE D'OPTIONS NON EXERCEES AU 31/12		
VALORISATION AU 31/12/N		
AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI		
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE	265	265
REGIME DE RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES	485	643
ASSURANCE MALADIE	682	709
AUTRES AVANTAGES		

forvis
marais
Visa pour
Identification

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

2 0 2 5 1 2

3 1

A 0 0 3 2

1

Date d'arrêté

C I B

LC

PRETS AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRETS		4 487	-3 366		
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT EN CHARGE DES ENGAGEMENTS	110,00	- 77,88	3%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DU POLE SUPPORT	100,00	- 66,03	3%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DES ENTREPRISES	81,72	- 60,89	3%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE GOUVERNANCE ET RSE	20,11	- 15,29	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT ACHATS ET CONTRÔLE DES CHARGES	28,08	- 21,03	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT DES INSTITUTIONNELS	18,36	- 2,02	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT RECOURS ET CONTENTIEUX	20,22	- 5,14	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU POLE FINANCE	24,26	- 8,94	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE VIREMENTS	22,43	- 15,93	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DU CONTRÔLE PERMANENT	70,21	- 54,77	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT INFORMATIQUE ET TELECOMS	40,66	- 28,54	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT ANIMATION COMMERCIALE	74,50	- 58,99	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE SERVICE PCA ET SECURITE	80,00	- 62,47	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE COMPENSATION	54,60	- 41,52	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DE ZONE II	55,00	- 39,10	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT GESTION PREVENTIVE DES RISQUES	60,00	- 48,70	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT CREDIT BAIL	70,00	- 52,99	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU SERVICE BANQUE MULTICANAL	55,00	- 42,56	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DU RESEAU	100,00	- 82,86	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE TASK FORCE	58,50	- 47,74	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DEPARTEMENT GESTION DU PORTEFEUILLE DES ENTITES CENTRALES	44,00	- 34,04	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DEPARTEMENT ADMINISTRATION ET REMUNERATION	50,00	- 41,00	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE BANCASSURANCE	20,00	- 2,07	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DE ZONE III	95,00	- 80,77	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE CONSERVATION DES TITRES	98,50	- 74,15	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT MONETIQUE ET TRANSFERTS RAPIDES	20,00	- 3,11	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTRICE DE LA CONFORMITE	77,00	- 61,02	2,5%	NON

forvis
mazaïs
Visa pour
Identification

PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE CARTE ET BANQUE A DISTANCE	20,00	-	3,45	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DE LA TRÉSORÉRIE	12,00	-	2,28	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DES ENGAGEMENTS	15,00	-	2,84	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE CASH MANAGEMENT	62,25	-	52,42	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE DÉPARTEMENT CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE	5,00	-	1,12	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES	120,00	-	91,74	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE GOUVERNANCE ET RSE	15,00	-	3,35	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONNELS	10,00	-	2,24	1,5%	OUI
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE PRÉCONTENTIEUX	14,50	-	3,49	1,5%	OUI
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT RISQUES OPERATIONNELS	81,00	-	48,77	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE ADMINISTRATIF ET CONTRATS	46,00	-	35,14	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DÉPARTEMENT ORGANISATION ET SATISFACTION CLIENT	15,00	-	3,61	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE INFRASTRUCTURE ET RESEAU	65,00	-	56,04	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE CIP-UTMOA ET CHEQUERS	57,50	-	49,01	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE BACK-OFFICE OPERATIONS LOCALES ENTREPRISES	50,00	-	42,73	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT OPERATIONS A L'ETRANGER	45,00	-	31,46	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DU CAF PLATEAU	95,00	-	85,38	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT CREDIT BAIL	20,00	-	6,17	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE	58,10	-	50,05	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU SERVICE BANQUE MULTICANAL	3,80	-	1,17	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU POLE SUPPORT	20,00	-	6,51	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU RESEAU	13,00	-	4,23	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DES ENTREPRISES	20,00	-	6,51	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE DÉPARTEMENT SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATIONS	70,00	-	62,20	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR ANALYSE ET SUIVI DES ENGAGEMENTS	95,00	-	77,32	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT COMPTABILITE	20,00	-	6,85	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU CAF BIETRY	15,00	-	5,14	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE SERVICE REGLEMENTAIRE-DOCUMENTAIRE	15,00	-	5,14	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT SECURITE FINANCIERE	19,88	-	6,81	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE CONTROLE DE GESTION	10,00	-	3,42	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE DÉPARTEMENT HR BUSINESS PARTNER	98,00	-	88,23	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DÉPARTEMENT TRADE FINANCE	20,00	-	7,53	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE ADMINISTRATION DAB/TPE ET RECLAMATIONS	20,00	-	7,86	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU SERVICE LBC / FT / FP	8,00	-	3,14	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DIGITAL	20,00	-	7,86	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DÉPARTEMENT GESTION ADMINISTRATIVE DU RESEAU	12,00	-	4,71	1,5%	NON

forvis
marat
Visa pour
Identification

PRETS EMPLOYES MT	DIRECTRICE DE LA CONFORMITE	6,70	-	2,86	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE BACK OFFICE ETRANGER	20,00	-	8,54	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU POLE SUPPORT	5,00	-	0,14	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT DES INSTITUTIONNELS	10,40	-	4,33	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT ANIMATION COMMERCIALE	12,00	-	5,20	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU CAF YOP 23	20,00	-	10,21	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE ADJOINT DEPARTEMENT ORGANISATION ET SATISFACTION CLIENT	73,00	-	65,88	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE CONTROLE DE GESTION	5,00	-	0,85	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE DEPARTEMENT RECRUTEMENT FORMATION ET DEVELOPPEMENT	18,00	-	9,18	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE COMPTABILITE MONETIQUE ET TRANSFERTS RAPIDES	40,00	-	36,28	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU RESEAU	3,85	-	0,76	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE CASH MANAGEMENT	2,95	-	1,55	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT MARKETING & COMMUNICATION	20,00	-	10,54	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR ANALYSE ET SUIVI DES ENGAGEMENTS	8,70	-	4,58	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES	20,00	-	10,53	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT GESTION PREVENTIVE DES RISQUES	20,00	-	10,53	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTRICE DE L'AUDIT INTERNE	98,00	-	89,17	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE COMPTABILITE GENERALE ET AUXILIAIRE	64,00	-	58,23	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE INFRASTRUCTURE ET RESEAU	1,50	-	0,34	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT SECURITE FINANCIERE	1,51	-	0,34	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU SERVICE KYC	9,90	-	5,71	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE DEPARTEMENT SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATIONS	2,46	-	0,76	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DEPARTEMENT GESTION DU PORTEFEUILLE DU RESEAU DES AGENCES ET DU CAF	2,73	-	1,62	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE BANCASSURANCE	5,00	-	0,85	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE GOUVERNANCE ET RSE	1,24	-	0,75	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT GESTION ADMINISTRATIVE DU CREDIT	20,00	-	6,77	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE COMPTABILITE GENERALE ET AUXILIAIRE	3,47	-	2,17	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU RESEAU	21,00	-	12,95	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU CAF PLATEAU	21,00	-	12,95	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU CAF BIETRY	18,00	-	11,10	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE CONTENTIEUX	9,80	-	6,30	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DE LA TRESORERIE	5,00	-	2,11	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT AUDIT DES PROCESSUS	9,50	-	6,26	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE BACK OFFICE TRESORERIE	9,90	-	6,70	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE CIP-UEMOA ET CHEQUIERS	1,20	-	0,54	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE VIREMENTS	9,90	-	6,86	1,5%	NON

PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE COMMODITES	9,99	-	6,91	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE COMPENSATION	9,90	-	6,85	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE VIREMENTS	1,42	-	1,42	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU SERVICE VIREMENTS	5,00	-	3,46	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT OPERATIONS A L'ETRANGER	3,00	-	1,52	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT RECouvreMENT ET CONTENTIEUX	9,99	-	7,08	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTRICE DE L'AUDIT INTERNE	9,89	-	7,01	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DES ENTREPRISES	5,00	-	2,67	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE TASK FORCE	4,55	-	3,30	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE BACK OFFICE TRESORERIE	3,00	-	1,69	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE CONSERVATION DES TITRES	9,90	-	7,50	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT ANIMATION COMMERCIALE	20,00	-	15,14	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DE ZONE III	15,00	-	11,36	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DE ZONE II	15,00	-	11,62	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DE ZONE I	20,00	-	15,49	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DE ZONE III	4,50	-	2,78	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE SERVICE PCA ET SECURITE	3,50	-	2,71	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE PRODUCTION INFORMATIQUE	78,00	-	74,77	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT OPERATIONS LOCALES	90,00	-	81,38	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU CAP YOP ZI	21,00	-	16,45	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE CONSERVATION DES TITRES	2,50	-	1,68	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE DEPARTEMENT SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATIONS	9,00	-	7,26	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE ACHATS ET LOGISTIQUES	9,90	-	7,48	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTRICE DE LA CONFORMITE	5,00	-	3,50	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE ADJOINT DEPARTEMENT ORGANISATION ET SATISFACTION CLIENT	2,50	-	1,75	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT RISQUES OPERATIONNELS	9,99	-	8,39	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT GESTION ADMINISTRATIVE DU CREDIT	5,00	-	3,35	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT OPERATIONS A L'ETRANGER	10,00	-	8,55	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE COMPTABILITE MONETAIRE ET TRANSFERTS RAPIDES	5,50	-	4,80	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT SALES	2,00	-	1,56	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DE SERVICE CONTROLE COMPTABLE	87,00	-	84,72	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DEPARTEMENT MID , PROJETS IMMOBILIERES & SYNERGIE	90,00	-	88,03	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	9,90	-	6,08	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT GESTION ADMINISTRATIVE DU CREDIT	1,00	-	0,50	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE BANCASSURANCE	1,50	-	0,75	0,0%	NON

forvis
mazais
Visa pour
Identification

PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT RISQUES OPERATIONNELS	1,85	-	0,93	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT OPERATIONS A L'ETRANGER	1,50	-	0,75	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT ANIMATION COMMERCIALE	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE	1,00	-	0,50	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE SERVICE GESTION DOCUMENTAIRE	1,00	-	0,50	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE ACHATS ET LOGISTIQUES	1,00	-	0,50	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DU RESEAU	1,00	-	0,50	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DE ZONE III	1,50	-	0,75	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DEPARTEMENT GESTION ADMINISTRATIVE DU RESEAU	1,00	-	0,50	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE DEPARTEMENT SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATIONS	1,50	-	0,75	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE CONSERVATION DES TITRES	1,30	-	0,65	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT DES INSTITUTIONNELS	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT ACHATS ET CONTRÔLE DES CHARGES	1,75	-	0,88	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE ADJOINT DEPARTEMENT ORGANISATION ET SATISFACTION CLIENT	0,50	-	0,25	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DU POLE FINANCE	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT COMPTABILITE	1,50	-	0,75	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE CONTRÔLE COMPTABLE	1,45	-	0,73	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE TASK FORCE	1,20	-	0,60	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE COMPTABILITE GENERALE ET AUXILIAIRE	1,20	-	0,60	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DEPARTEMENT GESTION DU PORTEFEUILLE DES ENTITES CENTRALES	1,80	-	0,90	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DU CONTRÔLE PERMANENT	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT CREDIT BAIL	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DU CAF YOP 2i	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DU CAF PLATEAU	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT GESTION PREVENTIVE DES RISQUES	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR ANALYSE ET SUIVI DES ENGAGEMENTS	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE GOUVERNANCE ET RSE	0,90	-	0,45	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE PRODUCTION INFORMATIQUE	1,00	-	0,50	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE VIREMENTS	1,20	-	0,60	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU SERVICE VIREMENTS	0,90	-	0,45	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE CIP-UEMOA ET CHECKERS	1,20	-	0,60	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU SERVICE BANQUE MULTICANAL	1,20	-	0,60	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE COMPENSATION	1,50	-	0,75	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT OPERATIONS LOCALES	2,00	-	1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT INFORMATIQUE ET TELECOMS	9,90	-	8,95	1,5%	NON

FORVIS
maizels
Visa pour
Identification

PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT INFORMATIQUE ET TELECOMS	5,00	- 4,18	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DE ZONE I	110,00	- 107,66	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE DEPARTEMENT HR BUSINESS PARTNER	3,09	- 2,67	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE DEPARTEMENT HR BUSINESS PARTNER	4,32	- 3,97	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT RISQUES OPERATIONNELS	4,10	- 3,54	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU SERVICE KYC	1,50	- 0,75	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT SECURITE FINANCIERE	1,65	- 0,83	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTRICE DE LA CONFORMITE	2,00	- 1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DES ENTREPRISES	2,00	- 1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT CONTRATS ET GARANTIES	2,00	- 1,00	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DE LA TRESORERIE	1,50	- 0,75	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE ADMINISTRATIF ET CONTRATS	0,50	- 0,25	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE CASH MANAGEMENT	1,20	- 0,60	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE SERVICE REGLEMENTAIRE-DOCUMENTAIRE	0,50	- 0,25	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE SERVICE BACK OFFICE TRESORERIE	1,00	- 0,50	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DU DEPARTEMENT RECouvreMENT ET CONTENTIEUX	1,00	- 0,50	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES CT	RESPONSABLE DE DEPARTEMENT HR BUSINESS PARTNER	0,85	- 0,43	0,0%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE TASK FORCE	0,49	- 0,44	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE DEPARTEMENT ADJOINT AU DEPARTEMENT GESTION ADMINISTRATIVE DU CREDIT	9,90	- 9,27	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU SERVICE CAUTIONS	64,00	- 63,19	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DE SERVICE COMPENSATION	2,00	- 1,78	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	RESPONSABLE DU SERVICE ETATS FINANCIERS ET REPORTINGS	60,00	- 59,39	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES LT	DIRECTEUR DU CAF YOP ZI	90,00	- 89,33	2,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DU SERVICE GARANTIES	10,00	- 9,68	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES CT	DIRECTEUR DU CONTRÔLE PERMANENT	9,99	- 8,89	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	DIRECTEUR DU POLE FINANCE	9,99	- 9,79	1,5%	NON
PRETS EMPLOYES MT	RESPONSABLE DEPARTEMENT ADMINISTRATION ET REMUNERATION	20,00	- 19,59	1,5%	NON
AVANCES		0	0		
GARANTIES		0	0		

(1): y compris les principaux actionnaires ou associés et les entreprises privées dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social (article 45 de la loi portant réglementation bancaire)

forvis
mazars
Visa pour
Identification

1 OPERATIONS	31/12/2025				31/12/2024			
	PLAILES	CO- ENTRE- PRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	PLAILES	CO- ENTRE- PRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRETS AVANCES ET TITRES				11 667				14 144
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS				1 099				3 496
PRETS				10 568				10 648
TITRES								
AUTRES ACTIFS								
TOTAL				11 667				14 144
PASSIF								
DEPOTS				781				644
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS				781				644
AUTRES EMPRUNTS								
DETTES REPRESENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS				1 936				1 989
TOTAL				2 737				2 633
ENGAGEMENTS MOUS BLANC DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS				96				89
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS				313				354
TOTAL				409				443
PRODUITS ET CHARGES								
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILÉS								
INTERETS ET CHARGES ASSIMILÉS								
COMMISSIONS (PRODUIT)								
COMMISSIONS (CHARGES)								
AUTRES PRODUITS								
AUTRES CHARGES								
TOTAL NET								

COMPTES DE LA CLIENTELE

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

202512

31

A0032

LC

Date d'arrêt

C I B

LC

(en nombre)

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2024	31/12/2025
COMPTES COURANTS	126 927	134 847
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'ETAT DU DECLARANT	126 703	134 624
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'UMOA	115	114
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DU RDM	109	108
COMPTES D'EPARGNE	292 141	304 576
COMPTES A TERME	981	5 105
BONS DE CAISSE	0	9
AUTRES COMPTES DE DEPOTS	4	6 010

forvis
mazal's
Visa pour
certification

RESEAU			ANNEXE 4.26
Etat: COTE D'IVOIRE			
ETABLISSEMENT			
202512 31 A0032			
Date d'arrêté C I B LC			
			(en nombre)
RESEAU	31/12/2024	31/12/2025	
GUICHETS PERMANENTS	40	41	
GUICHETS PERIODIQUES	0	0	
DISTRIBUTEURS/ GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	46	46	
SUCCURSALES ET AGENCES A L'ETRANGER	0	0	
BUREAUX DE REPRESENTATION	0	0	

forvis
mazai's
Visa pour
identification

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MASSE SALARIALE ET DU PERSONNEL EXTERIEUR

ANNEXE 4.37

Etat: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT

110215112 11 110111 11

Date d'entrée

C I B LC

PERSONNEL PROPRE	ETAT DU RECLAMANT		EFFECTIFS				MASSE SALARIALE				(montant en millions de Cdi)			
			UNIONA		RDM		ETAT DU RECLAMANT		UNIONA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSEMBLES	158		158	20	1	1	4 900	160	4 164	13	480	230	5 401	
TECHiciens ET ASSEMBLES	110		115	2	1	1	1 551	319	1 608	0	15	0	1 566	
AGENTS DE MANTRESE	95		112	2	3	1	1 391	116	1 650	0	15	0	1 406	
EMPLOYES ET OUVRIERS	15		3	0	0	0	160	2	28	0	0	0	160	
TOTAL	268		273	22	4	2	8 459	279	5 892	13	495	230	5 907	

PERSONNEL EXTERIEUR	ETAT DU RECLAMANT		EFFECTIFS				CHARGES TOTALES			
			UNIONA		RDM		TOTAL		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSEMBLES	40		21						0	0
TECHiciens ET ASSEMBLES	0		0	1	0	0	0	41	21	0
AGENTS DE MANTRESE	0		0	0	0	0	0	0	0	0
EMPLOYES ET OUVRIERS	40		21	1	0	0	0	41	21	0
TOTAL	40		21	1	0	0	0	41	21	0

Annexe 4.28

AUTRES INFORMATIONS

Effets de la migration de Monedia vers Smart Vista sur les Caisses

En décembre 2017, l'applicatif MONEDIA a été remplacé par une nouvelle solution monétique (SMARTVISTA) qui vise à offrir un service digital à la pointe de la technologie pour une meilleure prise en compte des besoins de la clientèle.

L'utilisation de Smart Vista a généré plusieurs anomalies au 31 décembre 2018 dont des manquants de caisses et des excédents DAB qui s'élèvent respectivement à 4.151 millions de FCFA et 4.793 millions de FCFA et un écart global de 678 millions de FCFA entre les procès-verbaux d'inventaires des caisses DAB (229 millions de FCFA) et le solde comptable (907 millions de FCFA).

Ces écarts sont dus à des difficultés informatiques. En effet, avant Smart Vista les arrêtés DAB consistaient à comparer l'encaisse physique au solde disponible du compte DAB dans IGOR (le logiciel comptable). Cette approche était sans incidence car les opérations DAB étaient comptabilisées chaque jour, les manquants et excédents de caisse pouvaient donc être évalués avec précision.

Après la migration, les opérations DAB ont été comptabilisées avec un délai plus long et le solde disponible n'était pas automatiquement mis à jour des retraits (Mouvements comptables disponibles du jour). Le rapprochement des encaisses réelles avec le solde disponible a donc généré des manquants et excédents fictifs.

Face à une évolution anormale du solde des incidents DAB, une task force a été constitué en Mai 2025 pour leur apurement. A ce jour les soldes sont suivis et relativement maîtrisés. Le solde net au 31/12/2025 est de 369 millions.

Information relative à l'entrée en vigueur des normes IFRS à compter du 1er janvier 2019

Nous vous informons que les normes internationales d'informations financières (normes IFRS) sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2019, pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne.

Les états financiers annuels produits selon les normes IFRS seront destinés exclusivement au marché financier. Selon les modalités de la première année d'application, les entités assujetties doivent établir des comptes pro-forma au titre de l'exercice 2018, afin de garantir la comparabilité des données produites avec les états financiers au 31 décembre 2019 établis selon les normes IFRS.

Les diligences relativement à la présentation des comptes pro-forma au titre des exercices 2019 ; 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 et 2025 sont en cours sous l'assistance des structures centrales du GROUP BOA.

forv/s
marais
visa pour
certification